

# Conseil Municipal du lundi 5 septembre 2022 - 20h00

## Compte rendu

L'An deux mil vingt deux, le cinq septembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Serge COLLET, Maire.

Etaient présents : Mme ROUAULT Delphine, M. POLLET Noël, Mme GAUTIER Magali, M. PASQUIER Guillaume, M. DEMAY Sébastien, Mme BOUILLEROT Céline, M. PIEDERRIERE Olivier, Mme LEMOINE Céline, M. LEVREL Didier, Mme HUET Audrey, M. PESTEL Sylvain, Mme CRESPEL Cécile, Mme CRESPEL Laurine, Mme MACÉ-HOREL Monique, M. Christophe ALLÉE.

Absents excusés : M. Hervé TOSTIVINT, Mme JOSSE Delphine

Absent : M. HEUZÉ Fabien

**Nombre de Conseillers en exercice : 19**

**présents : 16**

**Votants : 16**

Date de convocation : 29/08/2022

Secrétaire : Céline BOUILLEROT

Le quorum étant respecté, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte. Le Conseil Municipal désigne Mme Céline BOUILLEROT en tant que secrétaire de séance.

### ORDRE DU JOUR

Approbation du Procès Verbal de la réunion du 27 juin 2022

1. Travaux de réhabilitation et d'extension de la maison de santé : Avenants au marché de travaux
2. Budget primitif COMMUNE : Décision modificative n° 1
3. Budget primitif SPANC : Décision modificative n° 1
4. Aliénation terrains cadastrés section F n° 823 et partie section F n° 767
5. Logement locatif « 8 Square des Lys » : Montant du loyer mensuel
6. Serrures connectées : Convention remise des clés des locaux communaux
7. Association CSF : Avenant n°1 à la convention d'occupation du restaurant scolaire
8. Personnel communal : Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe
9. Personnel : Suppression d'un poste d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe
10. Personnel : Modification du temps de travail d'un poste d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe
11. Pays de Brocéliande : Rapport d'activités 2021
12. Décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal par la délibération n° 38/14.04.2014
13. Questions diverses

### Lecture et approbation du PV de la séance du 27 juin 2022

Monsieur le Maire demande aux membres présents de se prononcer sur le procès verbal de la dernière séance.

Le procès verbal de la séance du 27 juin 2022 est approuvé à l'unanimité.

### Travaux de réhabilitation et d'extension de la maison de santé : Avenants au marché de travaux (DEL 2022-48)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune mène des travaux de réhabilitation et d'extension de la maison de santé. Des travaux supplémentaires et complémentaires s'avèrent nécessaires suite à l'avancement des travaux.

Monsieur le Maire présente aux membres présents les avenants au marché de travaux de réhabilitation et d'extension de la maison de santé.

Lot n° 1 VRD – DEMOLITION –GROS OEUVRE: Entreprise GOBIN

Mise en place d'un panneau de chantier (Avenant n° 1)

Mise en place d'une structure pour reprise charpente dans existant (Avenant n° 2)

Montant initial du marché : 42 219.40€HT soit 50 663.28€TTC  
Montant de l'avenant n°1 : 650.00€HT soit 780.00€TTC  
Montant de l'avenant n° 2 : 3 750.00€HT SOIT 4 500.00€TTC  
Nouveau montant du marché : 46 619.40€HT soit 55 943.28€TTC

Lot n° 5 MENUISERIES EXTERIEURES : Entreprise MARTIN

Modifications d'ouvertures suite ajustements techniques

Montant initial du marché : 17 008.14€HT soit 20 409.77€TTC  
Montant de l'avenant n°1 : 3 987.03€HT soit 4 784.44€TTC  
Nouveau montant du marché : 20 995.17€HT soit 25 194.21€TTC

Lot n° 6 MENUISERIES INTÉRIEURES : Entreprise MARTIN

Modifications d'ouvertures suite ajustements techniques

Montant initial du marché : 20 564.59€HT soit 24 677.51€TTC  
Montant de l'avenant n°1 : 3 556.14€HT soit 4 267.37€TTC  
Nouveau montant du marché : 24 120.73€HT soit 28 944.88€TTC

Lot n° 10 ÉLECTRICITÉ : Entreprise PLANTIN

Demande complémentaire des praticiens (PC+RJ complémentaires)

Montant initial du marché : 32 284.00€HT soit 38 740.80€TTC  
Montant de l'avenant n°1 : 1 653.00€HT soit 1 983.60€TTC  
Nouveau montant du marché : 33 937.00€HT soit 40 724.40€TTC

Lot n° 11 PLOMBERIE CHAUFFAGE : Entreprise JOUQUAND

Travaux de climatisation réversible (cassettes murales) en remplacement du système de chauffage initialement prévu.

Montant initial du marché : 31 134.61€HT soit 37 361.53€TTC  
Montant de l'avenant n°1 : 660.92€HT soit 793.10€TTC  
Nouveau montant du marché : 31 795.53€HT soit 38 154.63€TTC

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**APPROUVE** les avenants n°1 et 2 proposés ci-dessus pour l'entreprise GOBIN d'un montant total de + 4 400.00€ HT soit 5 280.00€ TTC

**APPROUVE** l'avenant n° 1 proposé ci-dessus pour l'entreprise MARTIN (lot 5) d'un montant de + 3 987.03€ HT soit 4 784.44€ TTC

**APPROUVE** l'avenant n° 1 proposé ci-dessus pour l'entreprise MARTIN (lot 6) d'un montant de + 3 556.14€ HT soit 4 267.37€ TTC

**APPROUVE** l'avenant n°1 proposé ci-dessus pour l'entreprise PLANTIN d'un montant de + 1 653.00€ HT soit 1 983.60€ TTC

**APPROUVE** l'avenant n°1 proposé ci-dessus pour l'entreprise JOUQUAND d'un montant de + 660.92€ HT soit 793.10€ TTC

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget

**CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous les documents se rapportant à cette décision

### Budget primitif COMMUNE : Décision modificative n° 1 (2022-49)

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de l'utilisation de la désherbeuse acquise par la communauté de Communes, la commune de Médréac doit verser une participation à l'achat et à la maintenance. Pour ce faire nous devons émettre un mandat pour le financement de l'acquisition (compte 2041511) et un mandat pour les frais de maintenance (compte 62876). Aucun crédits n'étaient prévus au BP 2022 pour le compte 2041511 par conséquent nous devons prévoir une décision modificative au BP 2022 comme suit :

#### Section d'investissement :

Chapitre/ article	Montant au BP 2022	Modification à apporter	Crédit après modification
<b>Dépenses</b>			
Compte D 2041511 Chapitre 204 «Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0.00€	+ 2 022.00€	2 022.00€
Compte D 2031 Chapitre 20 : Frais d'étude	30 000.00€	-2 022.00€	27 978.00€

#### Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**APPROUVE** la décision modificative n°1 présentée ci-dessus pour le budget commune

**CHARGE** Monsieur le Maire de signer les documents se rapportant à cette décision.

### Budget primitif SPANC : Décision modificative n° 1 (DEL 2022-50)

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits sur le budget prévisionnel 2022 du SPANC.

Des crédits « Rémunérations du personnel et honoraires » doivent être augmentés de 3 000.00€

Monsieur le Maire propose par conséquent de procéder à la décision modificative suivante :

#### Section de fonctionnement :

Chapitre/ article	Montant au BP 2022	Modification à apporter	Crédit après modification
<b>Dépenses</b>			
Compte 622 Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	6 500.00€	+ 3 000.00€	9 500.00€
<b>Recettes</b>			
Compte 7062 Redevances d'assainissement non collectif	4 990.03€	+ 3000.00€	7 990.03€

#### Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**APPROUVE** la décision modificative n°1 présentée ci-dessus pour le budget SPANC

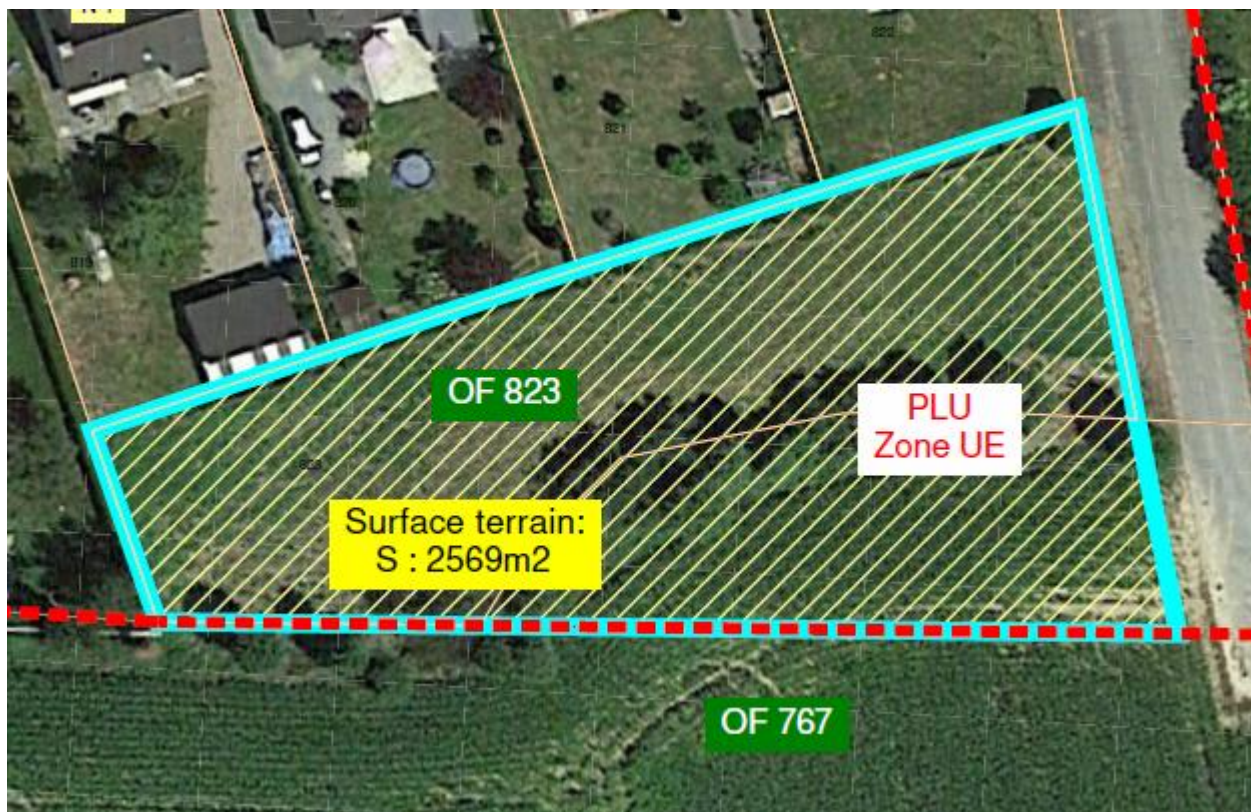
**CHARGE** Monsieur le Maire de signer les documents se rapportant à cette décision.

### Aliénation terrain cadastré section F n° 823 et partie section F n° 767 (DEL 2022-51)

Monsieur le Maire indique que la parcelle cadastrée section F n° 823 et partie de la parcelle cadastrée section F n° 767, situées « Impasse des Longschamps », paraissent en zone EU (Extensions pavillonnaires) sur le PLU de la commune. L'aménagement de ces parcelles permettrait de proposer au moins 4 lots à la construction de maison d'habitation et ainsi répondre aux prochaines demandes d'acquisition.

Monsieur le Maire fait part aux membres présents de la proposition d'achat faite par le bureau d'étude ALTERA OUEST pour l'acquisition de ces terrains d'une surface de 2 569m<sup>2</sup> au prix de 25 690.00€ hors frais de notaire afin d'y aménager 4 lots qui seront ensuite vendus à des particuliers.

Monsieur le Maire présente le projet d'aménagement prévu par le bureau ALTERA OUEST si le conseil municipal décide de vendre ces terrains.



Plan projet d'aménagement des 4 lots :



Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cet aménagement et sur l'offre faite par le bureau ALTERA OUEST.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**ACCEPTE** la proposition d'achat du terrain section F 823 et une partie section F 767 faite par le bureau ALTERA OUEST,

**PRÉCISE** que le bien d'une surface de 2 569m<sup>2</sup> sera vendu au prix de 25 690.00€ hors frais de notaire,

**CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous les documents se rapportant à cette décision.



### **Logement locatif «8 Square des Lys » : Montant du loyer mensuel (DEL 2022-52)**

Monsieur le Maire fait part aux membres présents que le logement communal, d'une surface de 73m<sup>2</sup>, situé «8 Square des Lys» sera libéré suite au décès du locataire. Le montant du loyer, est actuellement fixé à 384.76€ charges comprises, Monsieur le Maire propose aux membres présents de revoir le montant du loyer mensuel qui sera appliqué à compter de l'attribution du logement à un nouveau locataire et qui sera net de charges locatives.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

**DE FIXER** le loyer mensuel du logement situé au « 8 Square des Lys » à 385.00€ (trois cent quatre vingt cinq euros). Ce loyer sera réglé au 1<sup>er</sup> de chaque mois au Centre des Finances Publiques.

**PRECISE** que le montant du loyer sera révisable annuellement selon la variation de l'indice de référence des loyers de l'INSEE,

**AUTORISE** M. le Maire à signer un bail de location pour le logement ci-dessus désigné

### **Serrures connectées : Convention de remise des clés des locaux communaux (DEL 2022-53)**

Mme GAUTIER Magali, Adjointe au Maire, indique que les clés sécurisées pour les locaux : « salle des sports » « salle des fêtes » « salles annexes », ont été remises aux associations utilisant ces locaux.

Madame GAUTIER précise qu'il convient de mettre en place une convention de mise à disposition des clés et présente donc le projet de convention. Après lecture de la convention, quelques modifications sont proposées par les membres du conseil municipal.

Monsieur le Maire précise que ces modifications seront portées sur la convention qui sera signée entre la commune et chacune des associations et demande au conseil municipal de valider cette convention qui sera annexée à la présente délibération.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**APPROUVE** le contenu de la convention liant la commune et les associations concernées, telle que présentée en annexe,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention.

### **Association CSF : Avenant n° 1 à la convention d'occupation du restaurant scolaire (DEL 2022-54)**

Madame GAUTIER Magali présente l'avenant n° 1 à la convention d'occupation du restaurant scolaire par l'association CSF de Médréac.

Cette convention vise à définir les modalités de l'utilisation des locaux du restaurant scolaire et du matériel s'y trouvant. Les périodes d'utilisation sont les mercredis, samedi matin et vacances scolaires (les dates et heures devront être précisées chaque année, afin de correspondre au planning des agents permanents du restaurant scolaire).

Monsieur le Maire propose aux membres présents de valider cet avenant n° 1 à la convention d'occupation du restaurant scolaire.

L'avenant n° 1 à la convention d'occupation du restaurant scolaire sera annexé à la présente délibération.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**DECIDE** de valider l'avenant n° 1 à la convention d'occupation du restaurant scolaire.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cet avenant n° 1.

### **Personnel municipal : création de 2 postes d'Adjoint technique principal de 1ère classe (DEL 2022-55)**

Compte tenu de l'application des dispositions transitoires d'avancement de grade pour l'année, deux agents dans le cadre d'emploi des adjoints technique territoriaux peuvent bénéficier d'un avancement de grade au grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe.

L'avancement de grade ne peut être prononcé que si les postes correspondants au grade d'avancement sont vacants au tableau des emplois permanents. A défaut, il convient de créer les postes par délibération et ce, préalablement à la nomination.

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée sur les droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**Vu** le budget communal,

**Vu** le tableau de recensement des agents promouvables pour l'année 2022,

**Considérant** la situation de Madame GUILLON Régine dans le cadre d'emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe,

**Considérant** la situation de Madame MÉNORET Marie-Christine dans le cadre d'emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe,

Il convient de procéder à la création de deux postes d'Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- La création de deux postes au grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à compter du 6 septembre 2022,

- De modifier comme suit le tableau des emplois :

<b>Service : Technique</b>					
<b>Emploi</b>	<b>Grade (s) associé (s)</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Ancien effectif</b>	<b>Nouvel effectif</b>	<b>Durée hebdomadaire</b>
Entretien	Adjoint technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	24.00h
Entretien	Adjoint technique Principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1	24.00h
Entretien	Adjoint technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	28.50h
Entretien	Adjoint technique Principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1	28.50h

- Charge Mr le Maire de prendre les arrêtés de nomination correspondants.

#### **Personnel communal : Suppression d'un poste d'Adjoint Technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (DEL 2022-56)**

Monsieur le Maire précise que du fait de l'avancement de grade d'un agent des services techniques sur un grade « Adjoint technique principal de 1<sup>er</sup> classe » déjà existant, il convient de supprimer le poste actuel qui ne sera pas réutilisé. Poste à Temps Complet.

A cet effet, Monsieur le Maire propose la suppression du poste au grade « Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe » afin de mettre à jour le tableau des effectifs.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**DECIDE** la suppression du poste au grade d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe sur un temps complet

**PRECISE** que la présente modification des effectifs prend effet à compter du 15 septembre 2022

#### **Personnel communal : Suppression de deux postes d'Adjoint Technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (DEL 2022-57)**

Monsieur le Maire indique qu'un recrutement doit avoir lieu au poste d'aide cuisinière du restaurant scolaire et un recrutement sur le poste d'entretien des locaux.

Deux postes au grade « d'Adjoint technique » ont été créés afin de procéder à ces recrutements.

Afin de mettre à jour le tableau des effectifs, Monsieur le Maire propose la suppression :

- du poste existant au sein du restaurant scolaire (Aide cuisinière) sur un temps de 28.62heures sur un grade d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- du poste (entretien des locaux) sur un temps de travail 24h00heures sur un grade « d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe)

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**DECIDE** la suppression du poste au grade d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe sur un temps de 28.62 heures

**DECIDE** la suppression du poste au grade d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe sur un temps de 24.00 heures

**PRECISE** que la présente modification des effectifs prend effet à compter du 15 septembre 2022

### **Pays de Brocéliande : Rapport d'activités 2021 (DEL 2022-58)**

Madame Delphine ROUAULT, Adjointe, présente le rapport d'activités 2021 du Pays de Brocéliande. Le fait marquant en 2021 : la mise en place d'un nouveau service « Conseil RénovEnergie », un besoin important face aux grands enjeux de transition et d'économie d'énergie.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité**

**PREND** acte de la présentation du rapport d'activités de 2021 du Pays de Brocéliande.

### **Personnel municipal : création de 2 postes d'Adjoint technique (DEL 2022-59)**

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée sur les droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** le budget communal,

Monsieur le Maire informe les membres présents que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

**Considérant** la nécessité d'assurer les missions suivantes :

- Aide cuisinière au sein du restaurant scolaire
- Agent d'entretien des locaux communaux

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- La création d'un emploi d'aide cuisinière à temps non complet soit 25.50/35<sup>ème</sup> à compter du 6 septembre 2022 pour réaliser les fonctions d'aide cuisinière et la création d'un emploi d'agent d'entretien des locaux à temps non complet soit 24.00/35<sup>ème</sup> à compter du 6 septembre 2022 pour réaliser les fonctions d'entretien des locaux communaux,

- La modification, comme suit, du tableau des emplois :

<b>Emploi</b>	<b>Grade (s) associé (s)</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Ancien effectif</b>	<b>Nouvel effectif</b>	<b>Durée hebdomadaire</b>
Entretien	Adjoint technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	0	24.00h
Entretien	Adjoint technique	C	0	1	24.00h
Restaurant scolaire	Adjoint technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	0	28.62h
Restaurant scolaire	Adjoint technique	C	0	1	25.50h

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**Vu** le tableau des emplois,

**DECIDE :**

- De créer un emploi d'aide cuisinière à temps non complet soit 25.50/35ème à compter du 6 septembre 2022 pour réaliser les fonctions d'aide cuisinière
- De créer un emploi d'agent d'entretien des locaux à temps non complet soit 24.00/35ème à compter du 6 septembre 2022 pour réaliser les fonctions d'entretien des locaux communaux,
- De modifier, comme suit, le tableau des emplois au 6 septembre 2022 :

Emploi	Grade (s) associé (s)	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Entretien	Adjoint technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	0	24.00h
Entretien	Adjoint technique	C	0	1	24.00h
Restaurant scolaire	Adjoint technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	0	28.62h
Restaurant scolaire	Adjoint technique	C	0	1	25.50h

- De charger Monsieur le Maire de prendre les arrêtés de nomination correspondants.

**Décisions prises par Monsieur le Maire en et vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal par la délibération n° 46/09.06.2020 (DEL 2022-05)**

Monsieur le Maire fait part de la conclusion des contrats suivants :

Intitulé du contrat	Attributaire	Montant du contrat TTC	Date de notification
Fourniture de matériaux pour local poubelles resto scolaire	CHAUSSON	1 229.84€	07/07/2022
Débroussailleuse souffleur tronçonneuse coupe bordure....	RM Motoculture	5 297.00€	11/07/2022
Débroussailleuse	MENE LOISIRS	1 607.40€	12/07/2022
Abri pour école des 7 loups	MR Bricolage	669.00€	26/07/2022
Vérification équipements sportifs	BEC	552.00€	03/08/2022
Débroussailleuse et tronçonneuse	MENE LOISIRS	1 103.76€	25/08/2022
Petits outillage portatifs services techniques	CHAUSSON	4 105.49€	24/08/2022
Jeu de clés + lampe	AUTO OMNIA	678.56€	23/08/2022
Souffleur Taille haie	RM Motoculture	1 308.00€	23/08/2022

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**PREND ACTE** de la décision présentée ci-dessus lors de la réunion du 5 septembre 2022.

**Questions diverses**

DIA :

- 5 Rue de Rennes : Monsieur le Maire demande au conseil municipal si la commune doit préempter sur les parcelles cadastrées section AC n° 295-297-299

Monsieur le Maire a renoncé au droit de préemption sur les biens situés :

- 13 Rue de la Libération
- 20 Rue de Rennes

Monsieur le Maire présente 2 esquisses du projet d'aménagement d'un parking à la salle des fêtes, la solution d'un stationnement en épi est retenue.

Madame Delphien ROUAULT fait part :

- Repas du CCAS prévu le dimanche 9 octobre 2022

- Mise ne place de l'animation « octobre rose » en collaboration avec les commerçants (vitrine rose) et l'association GYM volontaire (organisation d'une randonnée pédestre)



- Un atelier Santé et Nutrition prévu avec SANTÉ 35 : Réunion d'information le lundi 26 septembre
- Agent communal : - Départ de Morgan qui était en CDD à l'accueil de l'agence postale et de la mairie
  - Arrivée de Valérie à ce même poste
  - Départ de Kyrian qui était en remplacement aux services techniques et de Yoann qui était en renfort durant l'été
- Concours Maisons Fleuries : Peu de participant cette année
- Illuminations de Noël : Réflexion sur la réduction de la consommation électrique
- Comice agricole le 2/09/2023 : en préparation sur la commune de Quédillac
- Relais du Petit Poucet : A Médréac en 2023
- Orgue de l'église de Médréac : en cours de remontage : Inauguration prévue les 14 et 15 octobre 2022

Madame Céline Lemoine :

- Présentation du sentier du Douet
- Bonne participation à l'animation organisée sur le site du Boisgesbert en juillet (2 groupes de 20 personnes)

Monsieur Christophe Allée :

- Signale des disfonctionnement sur l'éclairage public

-

Monsieur Olivier Piederrière fait part d'un second vol au sein des locaux des services techniques

Madame Magali Gautier fait part du départ à la retraite de Régine, un pot est organisé le lundi 12 septembre

#### CLOTURE DE LA SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h15.

Prochaine réunion du conseil municipal : Lundi 3 octobre 2022 à 20h00